



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E12251

VALABLE JUSQU'AU 03/06/2027

ÉDITÉ LE

26/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1976

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/04/2005
153 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ALENCON 1976B70015

Siret : 308 922 251 00027

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 6125560-1

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 654970R 77 1259000/002 54041

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 654970R 4051001/2 84006

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : ELAIRGIE

BOULEVARD DE L'EXPANSION
ZONE INDUSTRIELLE
61200 ARGENTAN

Téléphone : 02 33 36 88 28

Fax : 02 33 35 85 72

Portable : 02 33 12 28 08

Site Internet : <http://www.elairgie.fr>

E-mail : argentan@elairgie.fr

Responsabilité légale :
VAULOUP PASCAL DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 146

Tranche de classification : EFF5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	16/05/2024
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	16/05/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	21/05/2026
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	16/05/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.